

Maîtriser la planification territoriale dans un contexte de transition écologique

Lundi 27 novembre 2023 à AIX EN PROVENCE de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Référence interne : ELU0301-CD-CP09

Durée :

La formation se déroule sur une journée : soit 7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au tard 11 jours ouvrés avant le début de cette formation

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 3 jours avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si DIF ELU

560 € TTC si budget de la collectivité
Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation à pour objectif de permettre aux élus et aux agents de :

- Maîtriser les enjeux et outils de la planification territoriale
- Comprendre les évolutions politiques attendues des collectivités publiques, notamment en termes de transition écologique et les dispositifs à leur portée pour gérer de manière optimale leur territoire. Une telle formation pourra être utile à divers niveaux et, notamment, pour maîtriser une évolution d'un document d'urbanisme ou l'anticiper.

Le Programme :

Comprendre les réformes de l'urbanisme et leurs impacts pour les collectivités territoriales

- Maîtriser les points essentiels des réformes depuis les années 2000 jusqu'à ce jour (y compris loi Climat et résilience et lois postérieures)
- Comprendre le contexte d'évolution du droit de l'urbanisme

Maîtriser les documents d'urbanisme, un indispensable pour gérer son territoire :

• Carte communale : un document d'urbanisme utilisé par de nombreuses communes rurales

- Objectifs de la carte communale
- Intérêt, contenu et intégration des enjeux
- Articulation avec les autorisations d'urbanisme

• PLU et PLUi

- Les fonctions du PLU(i)
- Procédure d'élaboration
- Le rôle du préfet
- Le contenu du PLU(i)
- Portée juridique du PLUi
- L'évolution du PLUi

Saisir la stratégie climat - air - énergie de votre territoire à travers le PCAET

- Acteurs et compétences d'élaboration
- Les objectifs et caractéristiques essentielles du PCAET
- Utilité et incidences du PCAET

PLU(i), quels liens avec le PLH et le PDU

- Présentation de 2 documents sectoriels : le PLH et le PDM
- Le PLH
- Le PDM
- Quelles obligations et opportunités du PLU(i) face au PLH et au PDM ?
- Le PLU-HD, enfin de la haute technologie pour nos territoires ?

Les obligations en urbanisme : question d'articulation et de précision

- Quelles obligations en droit de l'urbanisme ?
- Compatibilité, la prise en compte et la conformité : une maîtrise fine à acquérir

Le SCOT, un pilier pour la planification territoriale

- Grands objectifs du SCOT
- Acteurs et procédure d'élaboration
- Le SCOT, quels intérêts pour une commune ?
- En l'absence de SCOT, quels impacts pour les communes ?
- L'évolution du SCOT, procédures et conséquences pour les communes

Intérêts et impact du SRADET sur la vie locale

- Le SRADET, nouvelle merveille ou nouveau monstre territorial ?
- Acteurs et compétences d'élaboration
- Quelles conséquences sur la vie locale ?

Formatrice : Madame Charlotte DANNA

- Docteur en droit public, spécialisée en urbanisme, environnement et attractivité des territoires.
- Publication d'articles en urbanisme de droit commun et urbanisme commercial dans la Revue Juridique de l'Environnement (RJE)
- Organisation et promotion d'événements dans des salles et pleins air de grande capacité depuis plus de 20 ans (capacité à faire le lien entre commerces, tourisme, urbanisme, attractivité et collectivités territoriales)
- Enseignante en Faculté durant 5 ans dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, des collectivités territoriales et du tourisme
- Accompagnement des agents et des élus de collectivités territoriales dans les domaines de la transition écologique et sociétale, de l'urbanisme et de la concertation (Présidente de Qualidroit SAS)
- A travaillé en Chambre consulaire



Les points forts de la formation :

Formation innovante centrée sur les opportunités et contraintes qui s'imposent aux collectivités publiques en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme, dispensée par Charlotte DANNA, docteur en droit public.

Modalités pédagogiques :

Formation interactive avec échanges sur les expériences des élus pour renforcer la compréhension, le pragmatisme et le dynamisme de la formation.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quiz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Intitulée : Maîtriser la planification territoriale dans un contexte de transition écologique

Durée : La formation se déroule sur une journée : 7 heures

Lieu : AIX EN PROVENCE

Date : le Lundi 27 novembre 2023 de 9h à 17h

Tarif : 400 € TTC si DIF ELU

560 € TTC si budget de la collectivité (remise de 15% à partir de la deuxième inscription de la même commune – Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit le :** jeudi 9 novembre 2023

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-CD-CP00/88982928900012_ELU0301-CD-CP09

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Maîtriser la planification territoriale dans un contexte de transition écologique

Date de la session : Lundi 27 novembre 2023 de 9h à 17h

Lieu de la session : AIX EN PROVENCE

Adresse de la formation : L'adresse du lieu de formation prévue : Campanile Aix-en-Provence 1 Rue JEAN ANDREANI PONT DE L'ARC 13090 AIX EN PROVENCE -

Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : **Courriel de la collectivité :**

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : **Courriel :**

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non